NOTES D'ALLOCUTION DE L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA PRÉSIDENT DU SÉNAT

À L'OCCASION DU DÉJEUNER OFFERT PAR SON EXCELLENCE SHEILA SEALY-MONTEITH HAUT-COMMISSARIAT DE LA JAMAÏQUE

RÉSIDENCE DE L'AMBASSADEUR LE 25 JUIN 2013

Madame la haut-commissaire Sealy-Monteith, Vos Excellences,

Distingués invités,

Je suis très heureux de me joindre à vous cet après-midi et d'entrée de jeu, j'aimerais remercier la haut-commissaire Sealy-Monteith de nous offrir cet excellent déjeuner, et de nous donner ainsi l'occasion de discuter d'un sujet aussi important que l'éducation internationale. La collaboration entre les universités antillaises et canadiennes, notamment celles du Nouveau-Brunswick, est profitable à toutes les parties intéressées.

L'éducation internationale a joué un rôle important dans mon parcours personnel, à commencer mon séjour en Irlande pour y amorcer mes études postsecondaires. Le collège universitaire de Dublin est devenu mon deuxième chez nous et j'y ai obtenu un diplôme de premier cycle avant d'entreprendre des études supérieures à Rome. Le fait d'être immergé dans d'autres cultures et d'autres langues élargit les horizons et ouvre de nouvelles perspectives.

Lorsque je suis rentré au Nouveau-Brunswick pour occuper un poste de professeur à l'Université St-Thomas, j'ai eu le plaisir de travailler avec bon nombre de collègues, à St-Thomas et chez sa voisine, l'Université du Nouveau-Brunswick, qui avaient obtenu leur diplôme à l'étranger. C'est le cas de M. Russell McNeilly, qui avait quitté sa Trinité natale pour venir au Canada enseigner à la Faculté d'éducation de l'UNB, après avoir obtenu son diplôme de l'University of the West-Indies. Éminent chercheur et ardent défenseur des droits de la personne au Nouveau-Brunswick, M. McNeilly a été l'un des fondateurs de l'Atlantic Human Rights Centre, à Fredericton, où nous avons continué d'entretenir des liens d'amitié et de collaboration jusqu'à son décès.

En plus de son travail à l'Université du Nouveau-Brunswick et auprès de l'Atlantic Human Rights Centre, Russell est toujours resté en contact étroit avec son alma mater. Par exemple, il a fait partie des comités postdoctoraux chargés d'évaluer les étudiants des cycles supérieurs de l'University of the West-Indies longtemps après avoir officiellement pris sa retraite en 1995. Son exemple n'est qu'un parmi tant d'autres des possibilités de collaboration qui existent entre les Antilles et le Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick est un endroit idéal pour les étudiants et les chercheurs antillais. Compte tenu de la réputation bien méritée des hivers canadiens, une telle affirmation peut paraître illogique. Il reste que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada et la seule aussi à offrir l'enseignement postsecondaire en anglais et en français, c'est-à-dire les langues parlées dans les pays dont bon nombre d'entre vous êtes originaires.

Le Nouveau-Brunswick compte trois universités anglophones : l'Université du Nouveau-Brunswick, qui a des campus à Fredericton et à Saint John;

l'Université St-Thomas à Fredericton et l'Université Mount Allison à Sackville. L'Université de Moncton, qui a son campus principal à Moncton et plusieurs campus affiliés répartis un peu partout dans la province, sert la communauté francophone. Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick offre aussi des programmes dans les deux langues officielles.

Il est vrai que le Canada pourrait être une meilleure destination et un meilleur point de départ pour les étudiants. Les obstacles financiers figurent au nombre des plus importantes difficultés auxquelles ceux-ci se heurtent. Les frais de scolarité imposés aux étudiants canadiens à l'étranger sont comparables à ceux imposés aux étudiants étrangers au Canada. Même si les bourses d'études et les programmes gouvernementaux permettent d'en absorber une partie, ces sources de financement peuvent parfois être insuffisantes ou même totalement inexistantes. En plus des frais de scolarité, les frais de subsistance dans le pays d'accueil sont souvent plus élevés qu'ils ne le seraient dans le pays d'origine.

Le deuxième obstacle auquel se heurtent les étudiants qui souhaitent aller étudier à l'étranger, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde, réside dans les formalités administratives parfois lourdes et fastidieuses. Il arrive que des étudiants désireux de venir au Canada ne puissent obtenir les autorisations nécessaires en temps voulu. Malheureusement, ces obstacles sont souvent réciproques et ajoutent aux difficultés que doivent surmonter les étudiants canadiens qui désirent poursuivre leurs études à l'étranger.

Le troisième obstacle tient à la difficulté de se faire créditer chez soi les cours suivis à l'étranger. Cette situation décourage les étudiants de faire des démarches pour aller passer un an ou deux loin de leur établissement d'attache, car ils n'ont aucune garantie que les cours suivis à l'étranger leur seront pleinement

crédités. C'est là un problème commun aux étudiants étrangers au Canada et aux étudiants canadiens à l'étranger, lorsqu'ils tentent d'explorer les possibilités de perfectionnement existantes à l'extérieur des ententes négociées entre les universités par l'entremise des organismes d'accréditation officiels. Si les cours suivis à l'étranger ne sont pas reconnus, il en coûte beaucoup plus cher aux étudiants parce qu'il leur faut plus de temps pour terminer leur diplôme dans leur pays d'origine.

À cause de ces obstacles, seulement 3 % des étudiants canadiens acquièrent une expérience directe de l'éducation internationale. La plupart des étudiants de niveau postsecondaire n'ont pas la chance d'aller étudier à l'étranger parce qu'ils ne participent pas aux programmes prévus à cette fin, et n'ont pas l'occasion non plus de rencontrer des étudiants étrangers dans les universités qu'ils fréquentent ici même.

Il importe de souligner que les avantages de l'éducation internationale ne profitent pas uniquement aux Canadiens et ne sont pas exclusifs non plus aux étudiants. En effet, les jeunes qui viennent étudier ici deviennent des ambassadeurs officieux de la culture et des valeurs de leur pays d'origine tout au long de leur séjour au Canada, et ils font ensuite la promotion de nos valeurs et de nos idéaux une fois de retour chez eux. De même, ils repartent avec un bagage de savoir acquis au Canada, qui leur permet de contribuer à la croissance économique et au développement des universités de leur pays d'origine.

L'éducation internationale offre aussi l'occasion d'établir des relations personnelles privilégiées avec des citoyens d'autres pays, ce qui favorise harmonie et compréhension entre les peuples. Ce milieu d'apprentissage stimulant est également propice à la création de liens d'amitié entre les personnes et les cultures.

Le Canada est conscient des avantages de l'éducation internationale et a d'ailleurs a fait en sorte d'accroître le nombre d'étudiants qui en bénéficient. Ainsi, le gouvernement canadien a créé le portail « Imagine Education au/in Canada » qui sert de porte d'entrée aux études ici. On y trouve notamment une liste, par pays, des bourses offertes aux étudiants, aux chercheurs et aux professeurs étrangers qui viennent parfaire leur formation ici.

Il existe 20 sources de financement pour les étudiants originaires des Antilles, notamment le Programme de bourses d'études pour le leadership Canada-CARICOM. Bon nombre de ces sources, notamment les Bourses d'études postdoctorales Banting et les Bourses d'études supérieures du Canada Vanier, sont d'origine récente. En faisant en sorte que les étudiants puissent être admissibles à ces bourses financées par les fonds publics, le gouvernement du Canada se trouve en quelque sorte à reconnaître l'apport économique que les étudiants étrangers procurent à notre pays.

Citoyenneté et Immigration Canada a récemment changé ses règles relatives au programme de visas pour étudiants étrangers afin de permettre à ceux-ci de travailler hors campus sans avoir besoin d'un permis de travail distinct. La catégorie de l'expérience canadienne vise, quant à elle, à alléger les procédures de demande d'un visa de travail postdiplôme pour les étrangers qui ont étudié au Canada et qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire. Ce visa leur permet d'acquérir l'expérience de travail à temps complet nécessaire pour présenter une demande de citoyenneté.

Enfin, le gouvernement du Canada prévoit consacrer 10 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin d'attirer de nouveaux étudiants étrangers. Ce financement viendra appuyer le programme « Imagine Éducation au Canada »,

qui vise à promouvoir auprès des étudiants étrangers la grande qualité de l'éducation au Canada.

Il est toujours possible d'améliorer et d'accroître les échanges entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick et ceux des Antilles. Il n'y a actuellement aucun programme d'échange bilatéral entre les universités du Nouveau-Brunswick et celles des Antilles. La négociation d'accords de réciprocité, en vertu desquels l'étudiant paie ses frais de scolarité chez lui et obtient à une approbation préalable des crédits qui seront acceptés, serait une première étape positive pour faciliter les échanges d'étudiants. L'autre étape consisterait pour vos gouvernements à entreprendre des négociations avec le Canada pour conclure un accord sur la mobilité des jeunes. Le Canada a déjà conclu plusieurs de ces accords bilatéraux afin de faciliter les études et le travail à l'étranger pour les jeunes. Ces accords offrent un cadre plus complet que les accords interétablissements conclus par les universités pour faciliter les échanges d'étudiants entre nos pays de même que les vacances-travail.

En plus des échanges d'étudiants, nous devrions aussi chercher à stimuler les échanges de professeurs. Certaines universités du Nouveau-Brunswick ont conclu des ententes bilatérales d'échanges de professeurs en vertu desquelles des membres du corps professoral sont échangés parfois pour une semaine ou pour plus d'un semestre. Elles accueillent aussi des professeurs étrangers en visite qui sont en congé sabbatique. Les membres du corps professoral du Nouveau-Brunswick verraient aussi d'un bon œil la négociation d'ententes semblables avec les universités des antillaises, en particulier pendant les mois de janvier et février.

Il y a plusieurs programmes dont les professeurs des universités antillaises peuvent se prévaloir pour réduire les coûts associés à un échange. Le ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international a un Programme de leadership pour le personnel enseignant, en vertu duquel l'établissement d'accueil canadien présente une demande au nom d'un membre du corps professoral d'un établissement étranger qui vient au Canada pour y faire de la recherche ou se perfectionner pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois.

Je conclurai sur une note positive en soulignant que la situation progresse et continue de progresser. Les défis qui nous attendent doivent être vus comme autant d'occasions qui restent encore à saisir. Je suis sûr que nous aurons l'occasion de célébrer bien d'autres succès lors de notre prochaine rencontre.

Merci.